

États-Unis ont payé environ le même prix, soit £45.17.4d; au cours de la même année le Canada a payé £25.5.5d., soit environ la moitié du prix payé par les deux autres puissances. Au cours de cette même année, le coût de production dans la seule Jamaïque était de £42.12.9d, ce qui fait que le Canada achetait du sucre antillais (car tout ce qu'il faisait était d'acheter du sucre au prix du marché mondial plus la préférence) à moins du coût de production. La même chose s'est produite en 1966 lorsque le Royaume-Uni a payé £47.10.0d., les États-Unis £45.9.0d., et le Canada £25.2.3d. Le coût de production en Jamaïque était alors de £45.13.5d. En 1969, le Royaume-Uni versera £47.10.0d. la tonne, les États-Unis £63.12.0d, la tonne et le Canada, en sa qualité de grande puissance du Commonwealth, versera £38.12.0d. la tonne. Le coût de production pour une tonne de sucre en Jamaïque se situera à environ £57.10.0d.

Les gouvernements des Antilles se sont inquiétés du fait que les Canadiens se sont trop souciés de leur habileté marchande. En d'autres termes, vous achetez sur le marché le moins coûteux et vous vendez, si vous le pouvez, sur le marché le plus profitable ou aux prix les plus élevés. J'estime que les gouvernements des Antilles ont raté leur chance en 1966, lorsqu'ils n'ont pas essayé de négocier avec le Canada un genre d'entente du Commonwealth sur le sucre qui aurait engagé le Canada à garantir des prix suffisamment rémunérateurs.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Permettez-moi de poser une question. Vous venez de dire que les Britanniques payaient un certain prix, que les Américains en payaient un autre et que le Canada payait un prix beaucoup moins élevé. Dans le cas des Britanniques et des Américains, les acheteurs sont-ils les mêmes qu'au Canada? En d'autres termes, est-ce une agence qui, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, paie ces prix? Comment les achats sont-ils faits? Si je comprends bien la situation au Canada, il n'y a pas d'agence gouvernementale qui s'occupe des achats.

M. Eaton: Vous avez raison.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Il s'agit d'un marché libre et l'acheteur individuel de sucre est libre d'acheter où il le veut bien. Je cherche à me renseigner, car il me semble que c'est là une situation peu ordinaire. La même chose vaut-elle au Royaume-Uni et aux États-Unis?

M. Eaton: Il n'en va certainement pas de même au Royaume-Uni. Je crois que le Canada n'a pas d'agence centrale d'achats pour la simple raison qu'il n'existe aucune entente contractuelle. Si le Canada était partie à une entente, il est probable qu'il y aurait un genre d'agence, il y aurait garantie

d'un certain paiement pour le sucre qui serait alors distribué à des entreprises privées. Il n'y a donc aucune complication dans cette situation, à ce que je vois. Il est évident que le Gouvernement des États-Unis n'a pas été obligé de mettre sur pied une agence très compliquée.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous en êtes certain?

M. Eaton: Non, pas que je sache.

Le sénateur Connolly: Comment donc les Américains s'y prennent-ils pour persuader l'entreprise privée de payer un prix si élevé?

M. Eaton: C'est tout simplement que ce prix, qui est élevé pour les Antilles, ne présente aucune difficulté pour le distributeur américain. Je ne suis pas absolument fixé sur les ententes particulières aux États-Unis, mais je crois que c'est le gouvernement américain qui établit son contingent; il détermine le montant qui peut être fourni par les sources domestiques et il avertit ensuite chaque gouvernement étranger du montant de sucre qui est disponible et du prix. Je crois qu'une agence de courtage s'occupe ensuite de la redistribution du sucre. Je serais peut-être en mesure de vous donner des renseignements supplémentaires en consultant des collègues.

Le sénateur Carter: Je me demande si le professeur ne pourrait pas jeter un peu de lumière sur une certaine question. Le Canada achetait-il à un prix plus bas que le prix du marché? Le Canada versait-il aux Antilles moins que le prix du marché?

M. Eaton: Il n'y a véritablement pas de prix du marché dans le sens que vous lui prêtez. De toute la production mondiale de sucre, un huitième seulement environ est offert sur le marché libre. Les sept autres huitièmes de la production mondiale sont vendus en vertu d'ententes protégées, c'est-à-dire des ententes telles que celle du Commonwealth. La France a ses ententes et l'Afrique du Sud a les siennes. Par conséquent, il n'y a pas, en un certain sens, un véritable marché mondial, parce que le prix est très artificiel. Cela veut dire qu'une fois reçue l'assurance d'un certain prix pour le sucre, certains pays peuvent se permettre d'offrir en vente sur le marché mondial leur surplus au complet, quel que soit le prix qu'ils obtiennent. Il est donc sans conséquence de dire que les producteurs antillais sont incompetents en ce qui touche le prix mondial, parce que le prix mondial est tout à fait artificiel. Un huitième de l'approvisionnement mondial de sucre est déversé sur le marché libre et c'est justement ce sucre que le Canada achète, plus la préférence.

Le sénateur Carter: Si je ne me trompe pas, les Îles françaises produisent du sucre à environ la moitié du prix que celui qui est produit par les Antilles du Commonwealth. On pour-